
Nombre de membres **Séance du vendredi 21 juillet 2023**

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 19 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Excusé : 1

Présents : 10

Sont présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Ludovic LABOURÉ, Pierre PELISSON, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Votants : 10

Excusé : Mathieu VERDIER

Secrétaire de séance : Maud BATTANDIER

Madame le Maire a donné la parole à Monsieur Thierry TAMAIN sur son projet de panneaux photovoltaïques. Des échanges ont eu lieu avec l'ensemble du Conseil.

Les membres du Conseil Municipal présents ont approuvé le compte rendu du conseil municipal du vendredi 9 juin 2023 (2 abstentions, 8 pours)

✓ **DÉLIBÉRATIONS** :

Objet : Renouvellement du contrat de travail de Bélanda FARJON - DE 037 2023

Madame le Maire expose au conseil municipal que le contrat de travail de Bélanda FARJON se termine le 31 août 2023.

Son temps de travail est de 20h par semaine.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE de renouveler son contrat de travail à partir du 1er septembre 2023 pour une durée d'1 an (31 août 2024) avec un temps de travail identique,**

- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs pour ce renouvellement de contrat**

Objet : Convention de la cantine avec le département – DE 038 2023

Madame le Maire présente la convention de la cantine avec le Département.

Dès cette rentrée scolaire 2023, les repas seront assurés par le collège de Noirétable, tout en respectant la loi Egalim (cette loi a pour objectif de rééquilibrer les relations commerciales dans le secteur agricole et d'œuvrer pour une alimentation saine et durable).

Concernant les différents points :

- il faudra déclarer les repas à la semaine.

- le matériel de transport et d'alimentation sera prêté par le collège.

- le transport des repas sera à la charge de la commune.

La convention est signée jusqu'au 31 décembre 2023, puis une nouvelle convention sera revue au 1^{er} janvier 2024.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE de signer cette convention de la cantine avec le Département pour l'année scolaire 2023/2024,**

- **ACCEPTE d'assurer le transport des repas de Noirétable à Champoly,**

- **ORGANISE l'inscription des enfants à la semaine,**

- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs dont la convention**

Objet : Convention de la voirie 2023 avec la CCPU – DE 039 2023

Madame le Maire donne lecture du projet de convention avec la CCPU pour le programme de voiries 2023 qui vise à préciser les modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes du pays d'Urfé de ces travaux.

Considérant que le montant de la subvention s'élève à 35 048€ HT, et que le montant des travaux s'élève à 35 636€ HT, la participation de la Commune est de 588€ HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le projet de convention,**
- **DECIDE d'amortir ce Fonds de concours en 1 an**

- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention selon les modalités définies**

Objet : Sur la tarification de la cantine et de la garderie 2023/2024 – DE 040 2023

GARDERIE

Madame le Maire propose, après échange avec les maires de Les Salles et de Chausseterre, pour l'année 2023/2024, de garder la même tarification que l'année dernière soit :

QF<600 : 60€/an/enfant
600<QF<900 : 63€/an/enfant
QF>900 : 66€/an/enfant

Si un enfant part après 11h55 et après 18h00, tout quart d'heure entamé sera facturé 15 €

CANTINE

Madame le Maire a également proposé, pour l'année scolaire 2023/2024, de garder la même tarification que l'année dernière soit les 3 tranches de tarification selon le quotient familial :

QF<600 : 0,85€
600<QF<900 : 1€
QF>900 : 3€

Tarif appliqué aux parents	Aide de l'Etat perçue par la commune de CHAMPOLY	Coût aux communes du RPI
0.85€	3.00€	1.15€
1.00€	3.00€	1.00€
3.00€	0.00€	2.00€

A savoir, que le tarif d'un repas est de 5€, suite à la signature de la convention avec le Département.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la grille tarifaire de la garderie proposée pour l'année scolaire 2023/2024**
 - o QF<600 : 60€/an/enfant
 - o 600<QF<900 : 63€/an/enfant
 - o QF>900 : 66€/an/enfant

· Le paiement pourra être effectué en une seule fois en septembre

· Le paiement pourra être effectué en 3 fois : en septembre, décembre et mars

Après 11h55 et après 18h00 tout quart d'heure entamé sera facturé 15 €

- **APPROUVE la grille tarifaire de la cantine pour l'année scolaire 2023/2024**

QF<600 : 0,85€
600<QF<900 : 1€
QF>900 : 3€

Facturation aux familles :

Tarif appliqué aux parents	Aide de l'Etat perçue par la commune de CHAMPOLY	Coût aux communes du RPI
0.85€	3.00€	1.15€
1.00€	3.00€	1.00€
3.00€	0.00€	2.00€

- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches liées à ce dispositif.**

✓ Poste à pourvoir à l'école

Madame le Maire parle du remplacement de Christine CHARRET-TAMAIN, l'offre sera publiée la semaine 30.

Le temps de travail sera basé sur 19,5h / semaine – heures annualisées.

Les missions sont : cantine, trajet repas, garderie, ménage.

Le poste est à pourvoir à partir du 4/09/2023.

✓ REMOCRA – Bornes incendie SAUR

Madame le Maire fait le retour de sa réunion avec la SAUR pour effectuer le recensement de toutes les bornes, avec localisation, identification et débit.

Il nous permettra de mettre à jour le logiciel REMOCRA (SDIS) afin d'être homogène entre la commune, le SDIS et la SAUR. Une formation est prévue pour Christelle LAURENT et Ingrid MEUNIER

Le contrôle des bornes sera à effectuer par la SAUR : environ 50€ / borne. Il y en aurait 10 sur Champoly (à préciser).

✓ Leg Versanne

Madame le Maire signale que le leg est finalisé, suite à la signature des documents le 27 juin dernier. Récapitulatif précis des biens : terrains, bois,

Evaluation fixée à 11 540€ pour les biens propres à M. Jean VERSANNE et 71 160€ pour les biens de M. Jean VERSANNE et l'indivision DERUE.

✓ QUESTIONS DIVERSES

- 10 Ordinateurs Ecole (écran + souris + clavier) seront installés au mois d'août : don du Département
- Service civique Ecole de Champoly : expérience positive cette année 2022-2023. Nouvelle demande pour 2023-2024.
- La voiture épave vers La Planche a été évacuée.
- Le câble haute tension : chantier Piolard/Le Lac/Montjonin est presque terminé.
- Départ de Mme Elisabeth COELHO : elle quittera son logement communal le 31 août prochain.
- Projet d'autoconsommation électrique : le listing des toitures intéressantes sur le territoire pour l'installation de panneaux photovoltaïques a été envoyé par la CCPU
- Convention AGE' ILITE : atelier équilibre pour personnes de + de 60 ans. Date à définir avec Elodie KAPOUYAN (kinésithérapeute à CHAMPOLY)
- Système de défense DETOXIO : boîtier informatique (pour protéger des cyber-attaques) fourni par le Département pour 3 ans. Délibération au prochain conseil municipal
- Visite de Cécile CUKIERMAN le 19 juillet dernier à la Mairie pour les sénatoriales.
- Visite à venir de Jean-Claude TISSOT le 4 septembre prochain à la mairie pour les sénatoriales.
- URFECO : application mise en place par la CCPU pour recenser les commerces, associations, hébergements, animations du territoire. Penser à mettre le calendrier des manifestations à jour => informer les associations de Champoly.
- Inauguration Multi-services : A dû être annulée. Nouvelle date à fixer la semaine prochaine pour Septembre 2023.
- Bois Noirs Oxygène (BNO) : randonnée VTT le dernier week-end de juin. Appel à volontariat pour organisation en 2024, aux 11 communes. Réponse avant le 31 août.
- RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable : présentation des indicateurs principaux + remis à tous les conseillers pour lecture plus approfondie
 - o 6729 abonnés (diminution puisqu'une partie a basculée avec Loire Forez Agglomération).
 - o 1 468 449m3 pour 2022.

- 2023 : Abonnement 88,74€ + consommation 1,77€/m³ + TVA de 5,5% + redevances pollution domestique 0,23€/m³
- Travaux en 2022 : 827 835€
- Thomas BIENVENU : un contrat saisonnier sur la commune pour aider Grégory BRIDENNE 30h/semaine pour 3 semaines.
- Parc : casse balançoire et canettes bière vides.
- Salle des fêtes : changement du percolateur qui était HS.
- PAV : conteneurs des déchets recyclables saturés : le camion n'est pas passé comme prévu. Info CCPU pour faire un rappel au prestataire.
- Renaissance d'Urfé :
 - Fête du pain les 5 et 6 août prochain.
 - Renouée du Japon (plante invasive) : invasion de la plante au château lors de la plantation des tilleuls avec terre qui venait de la salle des fêtes => changement de la terre.
 - Mail adressé au Président de l'association car demande d'intervention de la pelle au frais de la commune, sans prévenir préalablement la Mairie. La mairie aurait évidemment payé mais aurait souhaité être prévenue.
- Projet de la mairie : en attente de nouvelles esquisses suite à la présentation des premiers plans. A ce jour : subvention de 150 000€ du Département et 40 000€ de la Région. Autres demandes à faire.
- Marché de Noël le 10 décembre 2023. Une subvention du Département de 540€ pour le concert a été octroyée.
- Myrtilles : le ramassage au peigne est autorisé dès le 29 juillet 2023 à 8h.
- Ecole : le grand ménage est prévu le 30 et 31/08.
- Repas des anciens : le dimanche 12 novembre 2023
- Prévention contre le cancer :
 - Une sensibilisation auprès des enfants de l'école par la Ligue.
 - La marche : le 15 octobre avec 2 circuits
- La mairie sera fermée du 7 août 2023 au 26 août 2023 inclus.

Séance levée 23h10